



JEUNESSE

Le chéquier Déclic

Le chéquier Déclic est à destination de tous les élèves en classe de 3e du département de la Vienne. Il a comme objectif de faciliter l'accès à la culture et au sport, ainsi que d'encourager la lecture.



Qu'est-ce que le chéquier Déclic ?

Le chéquier "Déclic Le bon plan jeunes" est personnel et nominatif, seul un élève de 3e de la Vienne peut commander un chéquier.

Il se compose de 3 chèques de 10 euros chacun :

- > 2 chèques sont destinés à contribuer à une adhésion à une association culturelle ou sportive, ou bien à participer à un stage
- > Le 3e chèque vous permettra d'acheter un livre dans l'une des librairies du département.

Vous y trouverez également 3 bons de réduction à utiliser auprès des partenaires participant à l'opération.

Mode d'emploi

Comment utiliser les chèques Déclic ?

Les chèques sont utilisables auprès des structures et des commerces participant à l'opération.

Les deux chèques de 10 euros dédiés au sport et à la culture peuvent être utilisés de manières différentes :

- > payer une adhésion ou un stage dans une structure sportive ou culturelle avec les 2 chèques cumulés

OU

- > payer avec un chèque de 10 euros une adhésion à un club sportif et/ou un stage sportif
- > payer avec le 2e chèque de 10 euros une adhésion à une association culturelle

Nota : Si le livre acheté avec le chèque a une valeur de moins de 10 euros, la différence ne sera pas remboursée.

Où utiliser vos chèques Déclic ?

Dans la Vienne, plus de 260 associations sur plus de 400 lieux d'activités participent au chéquier Déclic.

Cette liste est non exhaustive.

Si l'association ou le club dans lequel vous souhaitez utiliser votre chéquier Déclic ne fait pas partie de notre liste de partenaires Déclic, proposez-lui de se rapprocher de la Direction des Sports au 05 49 55 59 18 pour qu'il le soit !

Comment recevoir votre chéquier ?

- > Demande à faire à partir du 1er septembre 2020
- > Munissez-vous de l'attestation de scolarité de l'année en cours
- > Scannez-la ou prenez-la en photo
- > Remplissez le formulaire de demande en ligne
- > Joignez le fichier de votre attestation à votre demande

Après l'instruction du dossier, vous recevrez un accusé de réception de votre demande, confirmant l'état complet du dossier ou signalant une pièce justificative manquante.

DÉMARCHE EN LIGNE

JEUNESSE CHÉQUIER DÉCLIC

Vous êtes en 3e à la rentrée 2020/2021 ?! Vous pouvez dès à présent commander votre chéquier Déclic. Le chéquier parviendra à votre domicile dans les deux semaines. Il sera utilisable jusqu'au 31 août 2021. Ce chéquier est personnel et nominatif, alors prenez-en soin ! Aucun remplissage ne sera effectué en cas de perte ou de vol.



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE
PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319
86008 POITIERS CEDEX
☎ 05 49 55 66 00